



**CERTIFIÉ**

21N04008

Rimouski, le 13 septembre 1999

**MODIFICATION**

Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4e avenue, bureau A-115  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-01-01-05868-01

Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 2 février 1995 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière située sur les lots 30, 31 et 32, rang VII, canton Canton Chapais dans la municipalité de Kamouraska. L'aire d'exploitation sera de 6,5 hectares et il y aura opération de concassage et tamisage d'agrégats.

À la suite de votre demande datée du 7 septembre 1999 et reçue le 13 septembre 1999, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

La sablière est située dans la municipalité de Mont-Carmel et non dans la municipalité de Kamouraska.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre à Robin Harrisson datée et signée le 7 septembre 1999 par Louis Marcoux, ing.

**MODIFICATION**

-2-

N/Réf. : 7610-01-01-05868-01

Le 13 septembre 1999

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PG/RH/ml

Pierre Gilbert, ingénieur  
Directeur régional du Bas-Saint-Laurent